

Les obligations de l'entreprise en matière de pénibilité

Evaluer et gérer la pénibilité dans votre entreprise, du diagnostic au plan d'action.

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES
IV. ETAT DE SANTÉ DU SALARIÉ • LES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE PÉNIBILITÉ

OBJECTIFS :

- 1 Identifier les principales dispositions réglementaires relatives à la prévention de la pénibilité
- 2 Appréhender la conduite d'une démarche d'évaluation et de prévention de la pénibilité
- 3 Acquérir les principes méthodologiques pour réaliser un diagnostic, bâtir un plan d'actions ou un accord et assurer la traçabilité des expositions

PUBLIC :

Dirigeant ou salariés en charge ou impliqués dans la question de la prévention des risques professionnels



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter
notre calendrier

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis

PROGRAMME :

L'évolution des dispositifs pénibilité :

- Loi 2010,
- Loi 2014,
- Ordonnances 2017,
- Réforme des retraites 2023.

Définitions :

- Qu'est-ce que la pénibilité,
- Les facteurs de risques professionnels,
- Réparation de la pénibilité.

Le compte pénibilité :

- Les droits, le fonctionnement,
- Les seuils réglementaires de pénibilité,
- La traçabilité et la déclaration,
- Contrôle et contentieux,
- Accords et plans d'action.

Le Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle et les premières nouveautés portées par la réforme de 2023.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratique et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR